

2012 : une nouvelle constitution pour Genève



Assemblée constituante

16 janvier 2012

Salle des Fêtes de Carouge

Présentation par la Présidence collégiale

- Thomas Büchi
- Marguerite Contat Hickel
- Christiane Perregaux
- Céline Roy

Programme de la soirée

1. **Le processus** : hier, aujourd'hui et demain



2. **Le contenu du projet** : structure et dispositions votées



3. **Discussion libre** avec les participants

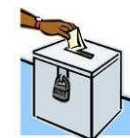


HIER

- **1847** : constitution actuelle
(> 120 révisions partielles)



- **24 février 2008** : 79.2 % des votants approuvent le principe d'une **révision totale** par une Assemblée constituante élue par le peuple



- **19 octobre 2008** : **Assemblée constituante**
80 élus, sur 527 candidats, forment **11 groupes** et ont **4 ans** pour rendre leur copie

HIER - avril 2009 à décembre 2010

Des thèses à l'avant-projet

- **Commissions thématiques (5)** (avril 2009 - avril 2010) :
23 rapports sectoriels avec **752 thèses de majorité ou minorité**

- **Sessions plénières (20)** (mai - novembre 2010) : examen et vote des thèses - **420 thèses adoptées**

- **Commission de rédaction** (automne 2010) : rédaction formelle des **208 articles de l'avant-projet**


HIER - février à juillet 2011

De l'avant-projet à la première lecture

● Consultation générale sur l'avant-projet

(février – mars 2011) :

- Questionnaire (27 questions) et prises de position libres : plus de 2'062 réponses individuelles et collectives
- Rencontres avec la population : Journée itinérante et soirées dans 5 communes



HIER - février à juillet 2011

De l'avant-projet à la première lecture

- **Reprise du travail dans les commissions :**

- Examen des articles
- Intégration des résultats de la consultation
- Publication des 5 rapports en vue de la première lecture



HIER - septembre à décembre 2011

De la première lecture au projet

- **Sessions plénières (13) pour examiner :**

- les **208 articles** de l'avant-projet
- les **998 amendements** dont **66 nouveaux articles**



- **Harmonisation légistique** par la commission de rédaction

- **Publication du projet** issu de la première lecture (**228 articles**)



La Constituante, hors-sol ? Pas tout à fait vrai...

Car c'est aussi :

- 29 propositions collectives : soit plus de 30'000 signatures
- 40 pétitions
- 94 auditions comprenant 158 experts et personnalités politiques
- 14 auditions publiques ou manifestations destinées à des publics ciblés à travers le canton
- 12 parutions de la *Lettre de la Constituante*, plus de 1200 lecteurs...

DEMAIN - De la deuxième lecture au vote populaire


- janvier – mars **2^{ème} lecture** du projet
- mars – avril **3^{ème} lecture** du projet
- 31 mai **vote du projet par l'Assemblée**
- 26 juin **remise officielle** de la nouvelle constitution au Conseil d'Etat
- **14 octobre 2012** **vote populaire de la nouvelle constitution**



AUJOURD ' HUI – Projet de constitution

Six titres

1. Préambule - Dispositions générales
2. Droits fondamentaux
3. Droits politiques
4. Autorités
5. Organisation territoriale et relations extérieures
6. Tâches et finances publiques

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Assemblée constituante

Constitution de la République et canton
de Genève

Projet issu de la première lecture

Préambule

***Le peuple de Genève,
reconnaisant de son héritage humaniste, spirituel, culturel et
scientifique, ainsi que de son appartenance à la Confédération
suisse,
convaincu de la richesse que constituent les apports successifs
et la diversité de ses membres,
résolu à renouveler son contrat social afin de préserver la justice
et la paix, et à assurer le bien-être des générations actuelles et
futures,
attaché à l'ouverture de Genève au monde, à sa vocation
humanitaire et aux principes de la Déclaration universelle des
droits de l'homme,
déterminé à renforcer une république fondée sur les décisions de
la majorité et le respect des minorités,
dans le respect du droit fédéral et international,
adopte la présente constitution :***

Dispositions générales

- Principes généraux de l'organisation de l'Etat et des activités publiques
- Quelques exemples
 - Laïcité (art. 3)
 - Armoiries et devise (art. 7)
 - Développement durable (art. 10)
 - Responsabilité individuelle (art. 14)



Droits fondamentaux

● Droits garantis aux individus par et contre l'Etat

● Quelques exemples

- Egalité (art. 16)



- Droits des personnes handicapées (art. 17)



- Protection de la sphère privée (art. 22)

- Droit à la formation (art. 25)



- Droit au logement (art. 39)

- Droit à niveau de vie suffisant (art. 40)



Droits politiques

- Dispositions réglant le droit de vote et celui d'être élu (éligibilité)
- Quelques exemples
 - Quorum (art. 55 al.2)
 - Nombre de signatures nécessaires pour valider
 - une initiative populaire (art. 57 cantonal et art. 71 communal)
 - un référendum (art. 67 cantonal et art. 77 communal)
 - Droits politiques des personnes de nationalité étrangère
 - élire, voter et signer au plan communal (art. 49 al.3)
 - être élu (disposition transitoire)



Photo : Etat de Genève

Autorités

- **Composition, élection et compétences des autorités cantonales**
 - **Grand Conseil (législatif)**
 - durée de la législature à 5 ans (art. 81 al.2)
 - députés suppléants (art. 82)
 - **Conseil d'Etat (exécutif)**
 - présidence du Conseil d'Etat pour la législature (art. 107 al.2)
 - élection à la majorité absolue au 1^{er} tour (art. 56 al.2)
 - **Pouvoir judiciaire**
 - cour constitutionnelle (art. 126)
 - **Cour des comptes**
 - évaluation des politiques publiques (art. 131 al.3)

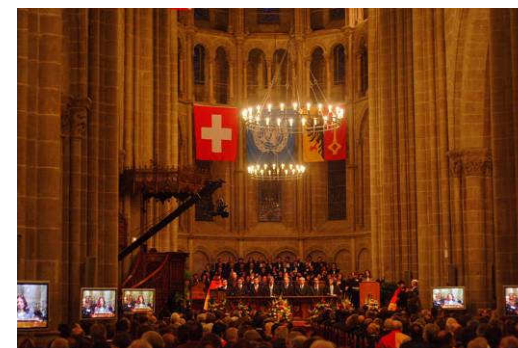


Photo : Etat de Genève



Organisation territoriale et relations extérieures

- **Découpage territorial et organisation institutionnelle des communes**
 - Principes de répartition des tâches - proximité, subsidiarité (art. 136 al.2)
 - Gestion des institutions et infrastructures d'importance cantonale et régionale ou à caractère unique (art. 140)
 - Encouragement aux fusions (art. 142)
 - Imposition au lieu de domicile et nouvelle péréquation (art. 149 et 150)



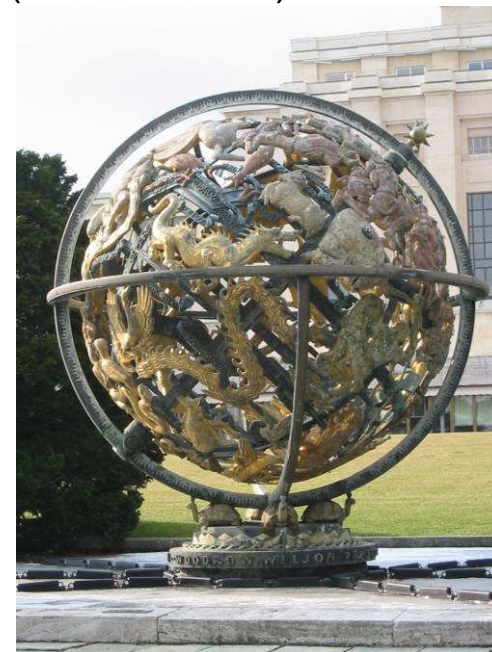
Photo : Genève Tourisme

Organisation territoriale et relations extérieures

- **Relations régionales**
 - Collaboration institutionnelle transfrontalière - "agglo" (art. 152)
- **Coopération internationale**
 - Soutien à la vocation internationale de Genève (art. 153 al.1)



Photo : Genève Tourisme



Tâches et finances publiques

Tâches publiques

- **Domaines d'activité de l'intervention étatique au sens large**
 - **Environnement**
 - gaz à effet de serre (art. 160)
 - eau (art.161)
 - **Aménagement du territoire**
 - quartiers durables (art. 167)
 - accès aux rives du lac (art. 168)
 - **Energies**
 - monopole cantonal (art. 170)
 - énergie nucléaire (art. 171)



Tâches et finances publiques

Tâches publiques

- Santé

- libre-choix du professionnel de santé (art. 177)
- protection contre la fumée passive (art. 178)



Photo : Etat de Genève

Tâches et finances publiques

Tâches publiques

● Logement



- lutte contre la pénurie et mise à disposition de logements bon marché (art. 180 al. 3 et 4)
- lutte contre la spéculation foncière (art. 180 al.5)
- encouragement de l'accès à la propriété (art. 182)

● Sécurité



- monopole cantonal de la force publique (art. 186 al.1)

Tâches et finances publiques

Tâches publiques

- **Economie**

- politique active de l'emploi (art. 188 al.1)
- protection des consommatrices et consommateurs (art. 190)



- **Mobilité**

- complémentarité des modes de transport (art. 192. al.2)
- liberté individuelle du choix du mode de transport (art. 192 al.3)



- **Enseignement et Recherche**

- enseignement général et formation professionnelle obligatoires jusqu'à la majorité au moins (art. 195. al.3)
- lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (art. 196 al.3)



Tâches et finances publiques

Tâches publiques

- **Cohésion sociale**

- politique en faveur des aînés (art. 205 al.2)
- accueil, participation et intégration des personnes étrangères (art. 207 al.1)



- **Action sociale**

- aide sociale en faveur des personnes en difficulté ou dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins vitaux et personnels (art. 210 al.1)
- rôle et moyens de l'Hospice général (art. 211 et 212)



Tâches et finances publiques

Tâches publiques

- **Culture, patrimoine et loisirs**

- promotion de la création artistique et de l'activité culturelle (art. 213 al.1)



Photo : Genève Tourisme

- information diversifiée et pluralité des médias (art. 217 al.1)

Tâches et finances publiques

Finances publiques

- **Finances publiques**

- Principes de planification financière et gestion budgétaire (art. 218)



- Légimité, universalité, égalité et capacité économique du régime fiscal (art. 221 al.1)

- Frein à l'endettement (art. 222)



Etablissements autonomes de droit public et organes de surveillance

● Etablissements autonomes de droit public

- Délégation par le Grand Conseil pour assumer des tâches de l'Etat (art. 223 al.1)
- Représentation équitable des opinions et des sensibilités dans les organes de gouvernance (art. 224 al.2)



● Organes de surveillance

- Contrôle et audit internes (art. 226)
- Contrôle externe et révision (art. 227)



Merci de votre attention !



Plus d'informations sur
www.ge.ch/constituante

Retrouvez-nous également sur
la page Facebook de la Constituante

